

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 FEVRIER 2020**

L'an deux mil dix neuf, le **25 FEVRIER**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	18/02/2020
Présents :	20	Date d'affichage :	18/02/2020
Votants :	22	Date de publication :	27/02/2020

Etaient présents : Mmes et Mrs AGUIAR Géraldine, AURIA Danièle, BARTELDT Carole, BEKHIT Thierry, BERT Isabelle, BOUCHET Bernard, BOURDELAIX Evelyne, CLUZEL Marie-Christine, CROISSANT Valérie, DAUTRIAT Alain, DESCAMPS Gil, DI MARCO Jean-Pierre, FAGAY Colette, GALIEU Joris, GARNIER Sophie, GASC Patrice, LEVY Henri, MAVEL Christelle, REIX Stéphane, SCAPPATICCI Patrick.

Etaient absents excusés : BRUNOS Brigitte (pouvoir à S. Reix), RIGOLLET Régis (pouvoir à T. Bekhit),
Secrétaire de séance : Alain DAUTRIAT

DELIBERATION n° 2020-014	VOIRIE Transfert dans le domaine public communal de voies privées – Lotissement Les Pensées
---------------------------------	--

Rapporteur : Thierry BEKHIT

Par délibération n° 2019-081 du 9 septembre 2019, le conseil municipal avait décidé de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de St Romain de Jalionas, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie (sous réserve le cas échéant d'un document d'arpentage s'il n'y a pas de classement établi par géomètre expert) à prendre sur les parcelles ci-dessous.

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer sous réserve d'un document d'arpentage
AB	1196	Association Syndicale Libre Lotissement Les Pensées		3 440 m ²
AB	1200			836 m ²
			TOTAL	4 276 m²

L'enquête publique s'est déroulée du 23 octobre 2019 au 07 novembre 2019 et le commissaire enquêteur, Monsieur Bernard GIACOMELLI, a rendu ses conclusions en prononçant un AVIS FAVORABLE au transfert en date du 13 novembre 2019.

L'ensemble des copropriétaires de l'Association Syndicale Libre du Lotissement Les Pensées ont donné leur accord pour ce transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

↳ **DECIDE** de transférer dans le domaine public communal des voies privées du Lotissement Les pensées, correspondant aux parcelles AB 1196 et 1200.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaire et signer tout acte pour ce transfert

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Thierry BEKHIT

